



Association **Escalade Clarensac Vaunage**  
1 chemin des piétons  
30900 NIMES  
<https://www.escalade-clarensac.fr/>

Contact : Président du Club – Nicolas CHARLET-PEREZ - 06 84 27 16 50

**Fiche d'inscription **Enfant** SAISON 2021/2022**  
**Club Escalade Clarensac Vaunage**

Seuls les dossiers d'inscription complet seront récupérés.

Le dossier complet à remettre à l'encadrant du club doit comporter :

- Cette fiche d'inscription remplie
- Le certificat ou l'engagement sur base du questionnaire de santé
- Le règlement

Nouvelle inscription       Renouvellement

**Nom & Prénom de l'enfant :** .....

Sexe :  Féminin       Masculin      Date de naissance : ...../...../.....      Age : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Nom & Prénom de la mère :** ..... Téléphone portable : .....

Adresse mail de la mère (en majuscule svp) : .....

**Nom & Prénom du père :** ..... Téléphone portable : .....

Adresse mail du père (en majuscule svp) : .....

Jour souhaité pour le cour de votre enfant :

Choix 1 : .....       Choix 2 : .....

**L'adhérent s'engage à respecter :**

- Le règlement intérieur disponible sur le site internet et affiché au gymnase
- Les règles liées à la gestion de crise sanitaire de la Covid-19 rendant le Pass Sanitaire exempté jusqu'au 30/09/2021 pour les mineurs.

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur..... autorise ma fille, mon fils.....

- à participer aux différentes activités du club
- à être transporté(e) dans les véhicules des adultes responsable de l'association
- à prendre toute disposition utile en dac d'accident
- à prendre des photos sur lesquelles pourraient figurer mon enfant, dans le cadre des manifestations organisées par le club et à les diffuser auprès de ses partenaires, médias et des éventuels supports internet utilisés par le club

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus,

Fait à ..... Le ...../...../.....  
Signature du responsable légal pour les mineurs

## CERTIFICAT MEDICAL

### Première licence

Dans le cas d'une première licence, le futur licencié présente au club un certificat médical datant de moins d'un an. Il est valable pour 3 années à partir de la date à laquelle il est présenté au club.

### Renouvellement de licence

Dans le cas d'un renouvellement, celui-ci est valable **3 saisons** sous condition d'avoir répondu **non à l'ensemble des questions du questionnaire de santé « QS-SPORT »**, formulaire CERFA n°15699\*01 disponible à l'adresse suivante : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do).

Si vous avez répondu oui à au moins une question du questionnaire, vous devez fournir un **nouveau certificat médical**.

Attestation de santé :

Je soussigné(e) .....en ma qualité de représentant légal de .....qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à ..... Le ...../...../.....  
Signature du responsable légal pour les mineurs :

## RECAPITULATIF

### Adhésion choisie

- 1heure de cours hebdomadaire avec moniteur diplômé +licence individuelle (240euros+ licence)
- 2 sorties par mois + 2 heures de salle le vendredi qui précède+1 licence individuelle (470 euros+ licence)
- Cours hebdomadaire avec moniteur diplômé+ sorties falaises+ licence individuelle (590 euros+ licence)
- Uniquement sortie falaises 2fois par moi avec moniteur +licence individuelle (350 euros+ licence)

### Règlement

- Chèque (3 chèques maximum encaissés en Octobre / Janvier / Mars) - Ordre du Chèque : Escalade Clarensac Vaunage – Inscrire le nom de l'enfant au dos du chèque svp
- Espèce  Chèques vacances (ANCV)

### Licence FFCAM

- Base
- Option(s) éventuelle(s) : → .....

### Certificat médical :

- Certificat médical remis au club le ...../...../....., délivré par le médecin le ...../...../.....
- Questionnaire de santé

## PLANNING des cours

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Enfants (cours)	Adultes	Enfants (cours)	Adultes	Enfants (cours)	Adultes	Enfants (cours)	Adultes	Enfants (cours)	Adultes
17H00 - 18H00 4-6 ans (9 jeunes)		17H00 - 18H00 4-6 ans (9 jeunes)							
18H00 - 19H00 7-9 ans (12 jeunes)		18H00 - 19H00 7-9 ans (12 jeunes)						17h30-19h30 Perfectionnement falaise 10-16 ans (8 jeunes)	
19H00 - 20H00 10-12 ans (12 jeunes)		19H00 - 20H00 13-16 ans (12 jeunes)				18H30 - 19H30 10-12 ans (12 jeunes)		1 vendredi sur 2	
	19H30 - 21H30 Adultes		19H30 - 21H30 Adultes		19H30 - 21H30 Adultes Selon roulement bénévoles	19H30 - 20H30 13-16 ans (12 jeunes)	19H30 - 21H30 Adultes		

**Dates de perfectionnement falaise : 24/09/2021 - 08/10/2021 - 22/10/2021 - 12/11/2021 - 26/11/2021 - 10/12/2021 - 07/01/2022 - 21/01/2022 - 04/02/2022 - 18/02/2022 - 11/03/2022 - 25/03/2022 - 08/04/2022 - 22/04/2022 - 13/05/2022 - 27/05/2022**

## TARIFS 2021-2022

### A - COTISATION LICENCE : Licence de base FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne)

Cette licence est obligatoire et comprend la part fédérale, la part du comité régional et du comité départemental, la garantie de responsabilité civile et de défense recours. Ces parts varient selon votre âge et votre situation familiale, afin notamment de favoriser l'accès aux jeunes et aux familles.

<b>2021-2022 - PARTS NATIONALES PAR CATEGORIES - TARIFS ASSURANCE et ABONNEMENT L.M.A.</b>
--

CATEGORIE	DEFINITION DES CATEGORIES		PART FEDERALE
	CONDITIONS à remplir <b>au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	DEFINITION	
00	membre à vie	sur décision exceptionnelle du Comité Directeur de la fédération	0 €
A1	membre de plus de 65 ans et caïste <b>depuis plus de 10 ans sans interruption</b>	né(e) avant le 01/01/1957 et inscrit au CAF avant le 01/09/2012	23,50 €
C1	conjoint(e) de membre titulaire <b>dans le même club</b>		16,70 €
E1	enfant de membre de 18 à 24 ans <b>dans le même club</b>	né(e) le 01/01/1998 ou après <b>mais</b> avant le 01/01/2004	10,50 €
E2	enfant ou petit enfant de membre de moins de 18 ans <b>dans le même club</b>	né(e) le 01/01/2004 ou après	4,80 €
J1	jeune de 18 à 24 ans	né(e) le 01/01/1998 ou après <b>mais</b> avant le 01/01/2004	21,40 €
J2	jeune de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2004 ou après	16,20 €
P1	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM  Gardiens de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports	28,50 €
T1	membre titulaire <b>de plus de 24 ans</b>	né(e) avant le 01/01/1998	32,80 €

**A la part fédérale ajouter l'assurance Responsabilité Civile – Défense Recours  
OBLIGATOIREMENT**

**Au montant obligatoire de votre cotisation peuvent s'ajouter si vous le souhaitez :**

1. La souscription de garanties d'assurance complémentaires (pour tout renseignement sur les garanties d'assurance, aller sur <https://www.ffcam.fr/assurance.html> )
2. l'abonnement à la revue fédérale La Montagne & Alpinisme.

## TARIFS ASSURANCES 2021-2022

<b>Responsabilité Civile – Défense Recours</b>	<b>OBLIGATOIRE</b>	<b>14,50 €</b>
<i>Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne/Maroc</i>	Facultative	20,80 €
<i>Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne/Maroc E1, E2, J1 et J2</i>		17,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée</i>	Facultatives et à condition d'avoir souscrit l'Assurance de Personne et Assistance Secours	39,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée pour bénévole (adhérent saisi dans les «Fonctions»)</i>		20,00 €
<i>Extension Monde Entier</i>		97,00 €
<i>Extension Paralpinisme</i>		290,00 €

## TARIFS ABONNEMENT "LA MONTAGNE & ALPINISME" 2021-2022

- abonné adhérent dont la résidence est en France	21,00 €
- abonné adhérent dont la résidence est à l'étranger	26,00 €
- abonné non adhérent dont la résidence est en France	35,00 €
- abonné non adhérent dont la résidence est à l'étranger	40,00 €
- vente au numéro	9,00 €

**Le club n'a pas l'obligation d'imprimer les licences. Toutefois, elles pourront être imprimées à la demande afin de bénéficier des réductions proposées par le CAF, dans certains magasins d'escalade, et dans les refuges de montagne.**

**Pour cela, prévoyez une photo d'identité.**

## **B- COTISATION DU CLUB**

### **ENFANTS**

Au tarif ci-dessous s'ajoute la licence annuelle de base (précédemment décrite) = **33,70 € par enfant (assurance de base+ part fédérale+ part départementale et régionale)**

Formule cours hebdomadaire + perfectionnement/plein air : Licence commune pour les deux activités

<b>Mur intérieur</b> - Halle des Sports de Clarensac <i>A partir de 4 ans</i>	Cours hebdomadaire avec moniteur diplômé	240 € par an
<b>Perfectionnement / Plein air</b> <i>A partir de 10 ans</i> Un moniteur Diplômé d'état (Mathieu BESNARD) propose 1 semaine sur 2 : 2h de cours consécutives le vendredi + sortie demi-journée plein air le samedi	<b>3 formules possibles :</b>	
	2 sorties par mois + 2 heures de salle le vendredi qui précède	470 € par an
	Uniquement les sortie falaises à la sortie (selon place disponible)	350 € par an 25 € par sortie

Ces cours et sorties démarrent à le 24 et 25 septembre et un planning sera établi selon le niveau, les envies et les conditions météorologiques.

Le transport vers les sites est assuré par le moniteur en mini bus **jusqu'à hauteur de 8 enfants**, au-delà on demandera aux parents d'amener les enfants et d'alterner pour que chacun puisse bénéficier du transport (lieux de rdv à définir avec le moniteur).

**Le club se réserve le droit d'annuler ces options s'il n'y a pas assez de participants.**